Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Code du produit : U5126

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119475791-29

Synonymes : Acétate de 1-méthoxy-2-propanol, Acétate de méthyl proxitol

(MPA), Acétate de propylène glycol méthyl éther (PGMEA)

No.-CAS : 108-65-6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Solvant.

mélange Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

 Téléphone
 : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191

 Téléfax
 : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre d'information toxicologique: (+41) 145

Autres informations : PROXITOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Shell plc.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Oral(e), Système nerveux central

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Produit non classé dangereux pour l'environnement

selon les critères du règlement CLP.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et

du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclai-

rage antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les dé-

charges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-

lards/ vapeurs/ aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

ventilé.

Intervention:

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser les moyens d'extinction appropriés.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P235 Tenir au frais.

Elimination:

P501 Éliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un danger d'incendie en retour de flamme. Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Légèrement irritant pour le système respiratoire.

Légère irritation oculaire.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

| Nom Chimique | NoCAS NoCE | Concentration (% w/w) |
|-------------------------|---------------|-----------------------|
| acétate de 2-méthoxy-1- | 108-65-6 | >= 99,8 |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

méthyléthyle 203-603-9

Information supplémentaire

Contient:

| Nom Chimique | Numéro d'identifica- tion | Classification | Concentration (% w/w) |
|---------------------------------|------------------------------|--|-----------------------|
| acétate de 2- méthoxypropyle | 70657-70-4, 274- 724-2 | | < 0,1 |
| 2- méthoxypropa- nol | 1589-47-5, 216-455- 5 | Flam. Liq.3; H226 Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 STOT SE3; H335 Repr.1B; H360D | <= 0,01 |
| 1-méthoxy-2- propanol | 107-98-2, 203-539-1 | Flam. Liq.3; H226 STOT SE3; H336 | <= 0,01 |
| Hydroxytoluène butylé | 128-37-0, 204-881-4 | Aquatic Chronic1; H410 Aquatic Acute1; H400 | <= 0,0025 |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter

l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas

d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consul-

ter un médecin.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut pro-

voquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la

mort.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou

un gonflement.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tumé-

faction et/ou une vision floue.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou

diarrhée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes.

Provoque une dépression du système nerveux central.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Aucun(e)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

: Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans

risques.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettover après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équi-

pements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables. Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de net-

toyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de rem-

plissage, de déchargement ou de manipulation.

Transfert de Produit : Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Prendre garde à leur accumulation dans les fossés et dans les espaces confinés. Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Matériel d'emballage

 Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable.
 Matière non-appropriée: Caoutchouc naturel, butyl, néoprène ou nitrile.

Consignes concernant les

récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques

de manipulation en toute sécurité :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | NoCAS | Type de valeur | Paramètres de contrôle | Base |
|------------|-------|-----------------|------------------------|------|
| | | (Type d'exposi- | | |
| | | tion) | | |

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| acétate de 2- méthoxy-1- méthyléthyle | 108-65-6 | VLE | 50 ppm 275 mg/m3 | CH SUVA |
|---|--|-----|-------------------------------|----------------|
| | Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus. | | | |
| acétate de 2- méthoxy-1- méthyléthyle | | VME | 50 ppm 275 mg/m3 | CH SUVA |
| | Information su de lésions du | | VME a été respectée, il n'y a | pas à craindre |
| acétate de 2- méthoxypropyle | 70657-70-4 | VME | 5 ppm 28 mg/m3 | CH SUVA |
| | Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcuta- née. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Substances probablement reprotoxiques; la reprotoxicité affecte le foetus in utero., Substances probablement reprotoxiques; la reprotoxicité affecte la fertilité ou la sexualité., On ne peut exclure des atteintes foetales même si la VME a été respectée. | | | |
| acétate de 2- méthoxypropyle | | VLE | 40 ppm 224 mg/m3 | CH SUVA |
| | née. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Substances probablement reprotoxiques; la reprotoxicité affecte le foetus in utero., Substances probablement reprotoxiques; la reprotoxicité affecte la fertilité ou la sexualité., On ne peut exclure des atteintes foetales même si la VME a été respectée. | | | |
| 2-méthoxypropanol | 1589-47-5 | VLE | 40 ppm 152 mg/m3 | CH SUVA |
| | Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Substances probablement reprotoxiques; la reprotoxicité affecte le foetus in utero., Substances probablement reprotoxiques; la reprotoxicité affecte la fertilité ou la sexualité., On ne peut exclure des atteintes foetales même si la VME a été respectée. | | | |
| 2-méthoxypropanol | | VME | 5 ppm 19 mg/m3 | CH SUVA |
| | Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcuta- née. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Substances probablement reprotoxiques; la reprotoxicité affecte le foetus in utero., Substances probablement reprotoxiques; la reprotoxicité affecte la fertilité ou la sexualité., On ne peut exclure des atteintes foetales même si la VME a été respectée. | | | |
| 1-méthoxy-2- | 107-98-2 | VME | 100 ppm | CH SUVA |

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| propanol | | | 360 mg/m3 | |
|----------------|--|--|-------------------------------|----------------|
| | Information su | Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre | | |
| | de lésions du | foetus. | | |
| 1-méthoxy-2- | | VLE | 200 ppm | CH SUVA |
| propanol | | | 720 mg/m3 | |
| | Information su | upplémentaire: Si la | VME a été respectée, il n'y a | pas à craindre |
| | de lésions du | foetus. | | |
| Hydroxytoluène | 128-37-0 | VME (poussières | 10 mg/m3 | CH SUVA |
| butylé | | inhalables) | | |
| | Information supplémentaire: Cancérogène, Catégorie 2, Si la VME a été res- | | | |
| | pectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus. | | | |
| Hydroxytoluène | | VLE (poussières | 40 mg/m3 | CH SUVA |
| butylé | | inhalables) | | |
| | Information supplémentaire: Cancérogène, Catégorie 2, Si la VME a été res- | | | |
| | pectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus. | | | |

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

| Nom de la substance | NoCAS | Paramètres de contrôle | Heure d'échantil- lonnage | Base |
|----------------------|----------|--|---|--------|
| 1-méthoxy-2-propanol | 107-98-2 | 1- Méthoxypropanol- 2: 221.9 µmol/l (Urine) | fin de l'exposition, de la période de travail | CH BAT |
| | | 1- Méthoxypropanol- 2: 20 mg/l (Urine) | fin de l'exposition, de la période de travail | CH BAT |

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---|--------------------|--------------------|------------------------------------|--------------------------|
| acétate de 2- méthoxy-1- méthyléthyle | Travailleurs | Cutanée | Long terme - effets systémiques | 153,5 mg/kg p.c./jour |
| acétate de 2- méthoxy-1- méthyléthyle | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 275 mg/m3 |
| acétate de 2- méthoxy-1- méthyléthyle | Consomma- teurs | Cutanée | Long terme - effets systémiques | 54,8 mg/kg p.c./jour |
| acétate de 2- méthoxy-1- méthyléthyle | Consomma- teurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 33 mg/m3 |
| acétate de 2- méthoxy-1- méthyléthyle | Consomma- teurs | Oral(e) | Long terme - effets systémiques | 1,67 mg/kg p.c./jour |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|-------------------------|---------------------------------|------------|
| acétate de 2-méthoxy-1- | Eau douce | 0,635 mg/l |
| méthyléthyle | | |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| acétate de 2-méthoxy-1- méthyléthyle | Sédiment d'eau douce | 3,29 mg/kg poids sec (p.s.) |
|---|--------------------------------------|---------------------------------|
| acétate de 2-méthoxy-1- méthyléthyle | Sédiment marin | 0,329 mg/kg poids sec (p.s.) |
| acétate de 2-méthoxy-1- méthyléthyle | Sol | 0,29 mg/kg poids sec (p.s.) |
| acétate de 2-méthoxy-1- méthyléthyle | Station de traitement des eaux usées | 100 mg/l |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Informations générales

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projec-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: N 5.4 17.02.2025 8

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 31.10.2024

800001004875 Date d'impression 24.02.2025

tion dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

mandé.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit. l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: caoutchouc butyle Gants en caoutchouc nitrile Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0.35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d'utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une éva-

luation du risque local l'exige.

Protection respiratoire : Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir

les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection

respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression posi-

tive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combi-

naison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation :

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

ÈN14387.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide.

Couleur : clair

Odeur : Ethérée

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion / congélation : -65 °C

Point/intervalle d'ébullition : 143 - 149 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

: 7 %(V)

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supé-

rieure

13 / 63

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

Limite d'explosivité, infé- : 1,5 %(V) rieure / Limite d'inflam-

mabilité inférieure

Point d'éclair : 45 °C

Température d'auto-

inflammation

333 °C

Température de décomposition

Température de décompo- :

: Donnée non disponible

sition

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique : 1,23 mPa.s (20 °C)

Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : 198 g/l (20 °C)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 1,2

Pression de vapeur : 502 Pa (25 °C)

Densité relative : 0,96 - 0,97 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité : 967 kg/m3 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 4,6

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : 0,3

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

Conductivité : Conductivité électrique : > 10 000 pS/m

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce produit n'est pas un accumulateur statique.

Tension superficielle : 27,6 mN/m, 20 °C

Poids moléculaire : 132 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Empêcher l'accumulation de vapeurs.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

: l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

Toxicité aiguë

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50: > 5000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : Non irritant pour la peau.

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : Légère irritation oculaire.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : Non sensibilisant pour la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas mutagène

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

Cancérogénicité

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

| Matériel | GHS/CLP Cancérogénicité Classification |
|---|---|
| acétate de 2-méthoxy-1- méthyléthyle | Aucune classification relative à la cancérogénicité |
| acétate de 2-méthoxypropyle | Aucune classification relative à la cancérogénicité |
| 2-méthoxypropanol | Aucune classification relative à la cancérogénicité |
| 1-méthoxy-2-propanol | Aucune classification relative à la cancérogénicité |
| Hydroxytoluène butylé | Aucune classification relative à la cancérogénicité |

| Matériel | Autres Cancérogénicité Classification |
|-----------------------|--|
| Hydroxytoluène butylé | CIRC: Group 3: N'est pas classé comme cancérigène pour l'Homme |

Toxicité pour la reproduction

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Effets sur la fertilité :

Remarques: N'altère pas la fertilité., Non toxique pour le déve-

loppement.

Toxicité pour la reproduction :

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

- Evaluation les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une

irritation du système respiratoire.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui

n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain. Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Pas de risque d'aspiration., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Toxicité pour les poissons Remarques: Faible toxicité

CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Faible toxicité CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

Remarques: Faible toxicité CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Faible toxicité

CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: NOEC/NOEL > 10 - <=100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques: Facilement biodégradable. Biodégradabilité

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Mobilité Remarques: Se dissout dans l'eau., Si le produit pénètre dans

le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer la

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

nappe phréatique.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans

l'environnement.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des dé-

chets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollu-

tion provenant des navires.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter

un risque d'explosion.

Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préa-

lable.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 3272
ADR : 3272
RID : 3272
IMDG : 3272
IATA : 3272

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : ESTERS, N.S.A.

(Propylene Glycol Monomethyl Ether Acetate)

ADR : ESTERS, N.S.A.

(Propylene Glycol Monomethyl Ether Acetate)

RID : ESTERS, N.S.A.

(Propylene Glycol Monomethyl Ether Acetate)

IMDG : ESTERS, N.O.S.

(Propylene Glycol Monomethyl Ether Acetate)

IATA : ESTERS, N.O.S.

(Propylene Glycol Monomethyl Ether Acetate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024 Version Date de révision:

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III Code de classification F1 Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3 (F)

CDNI Convention relative à : NST 8963 Solvant

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 30

danger

Étiquettes 3

RID

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 30

danger

Étiquettes 3

IMDG

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 3

IATA

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne-; non

ment

ADR

Dangereux pour l'environne-

non

ment RID

Dangereux pour l'environne- :

non

ment

IMDG

Polluant marin non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

> tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaitre ou se conformer pour le transport du

produit.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Z Type de bateau : 3

Nom du produit : Acétate d'éther du propylène glycol méthyl

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

: Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c

LIQUIDES INFLAMMABLES

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Suisse Classe B, (www.tankportal.ch)

Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Le produit est soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

TCSI : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

CH BAT : Switzerland. Liste des VBT

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des pro-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

duits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support]

contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

cation par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange: Procédure de classification:

Flam. Liq. 3 H226 Sur la base de données d'essai.

STOT SE 3 H336 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage

Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produits chimiques agricoles

- Activités professionnelles

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Consommateur

Titre : Applications en couches

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation de produits chimiques agricoles

- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

| 30000000475 | |
|---|---|
| SECTION 1 | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION |
| Titre | fabrication de substance- Industriel |
| Descripteur d'utilisation | Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4 |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac). |

| SECTION 2 | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET | |
|-------------------------------|--|--|
| | MESURES DE GESTION DES RISQUES | |
| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition du travailleur | |
| Caractéristique du produit | | |
| Forme physique du produit | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP. | |
| Concentration de la Subs- | Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant | |
| tance dans le Mé- | aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)., | |
| lange/l'Article | | |
| Fréquence et durée d'utilisa | | |
| Couvre les expositions quotic | diennes jusqu'à 8 heures (à moins que | |
| spécifié autrement). | | |
| | nnelles affectant l'exposition | |
| On admet que les activités se | e font à température ambiante (à moins que spécifié autre- | |
| ment). | | |
| On admet qu'un bon niveau o | de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. | |
| | | |
| Scénarios contributeurs | Mesures de gestion des risques | |
| Expositions géné- | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. | |
| rales.Procédé en conti- | | |
| nu(systèmes fer- | | |
| més)PROC1 | | |
| Expositions géné- | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. | |
| rales.Procédé en conti- | | |
| nuavec une collection | | |
| d'échantillons(systèmes | | |
| fermés)PROC2 | | |
| Utiliser dans des procédés | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. | |
| par lots confinésPROC3 | | |
| Expositions générales (sys- | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. | |
| tèmes ouverts)PROC4 | | |
| Méthode d'échantillon- | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. | |

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| Aucune autre mesure spécifique n'a été | identifiée. |
|--|---|
| Nettoyer les lignes de transfert avant dé | branchement. |
| Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. | |
| Aucune autre mesure spécifique n'a été | identifiée. |
| Contrôle de l'exposition de l'environn | ement |
| · | |
| JOCA 1 0 | |
| | |
| ilicán dans la rágion: | 1 |
| | 1 9.65+04 |
| | 8,6E+04 |
| | 0.65.04 |
| | 8,6E+04 |
| | 2,9E+05 |
| ation | |
| - \ | 000 |
| | 300 |
| · | |
| | 10 |
| | 100 |
| | |
| | 2,7E-03 |
| | 0.05.00 |
| | 8,6E-08 |
| | |
| | 0 |
| | ource) pour eviter |
| | |
| | 1 |
| | miter les déverse- |
| • | 1 |
| | |
| | |
| | |
| · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | |
| | |
| | 90 |
| ` ' | 87,3 |
| | 0 |
| | Nettoyer les lignes de transfert avant dé Aucune autre mesure spécifique n'a été Aucune autre mesure spécifique n'a été Contrôle de l'exposition de l'environnucture Ilisée dans la région: tion (tonnes/année): sée localement: ties/an): du site (kg/jour): ation e): x non influencés par la gestion des riscouce locale: e mer locale: nnelles influant sur l'exposition de l'entere des procédés (rejet initial avant applique des risques): se de gestion des risques): sus des procédés (rejet initial avant anniques au niveau des procédés (à la sous des procédés conventionnels. Inniques sur le site visant à réduire ou li l'air et les rejets dans le sol. causé par eau de mer . ubstance non diluée dans le réseau des surpérer à ce niveau. on d'épuration, aucun traitement des sur site. ur atteindre une efficacité typique d'éliere (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%): on d'épuration publique, il est inutile de |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis | le site |
|--|----------------|
| Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. | |
| La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. | |
| | |
| Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa | les |
| Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station | 87,3 |
| d'épuration des eaux usées publique (%) | |
| Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application | 87,3 |
| des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station | |
| d'épuration publique) (%) : | |
| Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique | 2.000 |
| (m3/jour): | |
| Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets | en vue de leur |

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

| SECTION 3 | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |
|---------------------|----------------------------|
| Section 3.1 - Santé | |

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

| SECTION 4 | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|--------------------|--|
| Castian A.A. Cantá | |

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

| 30000000476 | |
|---|--|
| SECTION 1 | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION |
| Titre | Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel |
| Descripteur d'utilisation | Secteur d'utilisation: SU3, SU 10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2 |
| Procédés et activités couverts par le scénario | préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes |

| SECTION 2 | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES | |
|---|--|--|
| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition du travailleur | |
| Caractéristique du produit | | |
| Forme physique du produit | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP. | |
| Concentration de la Subs- | Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant | |
| tance dans le Mé- lange/l'Article | aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)., | |
| Fréquence et durée d'utilisa | tion | |
| spécifié autrement). | iennes jusqu'à 8 heures (à moins que | |
| Autres conditions opération | inelles affectant l'exposition | |
| ment). | font à température ambiante (à moins que spécifié autre- e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. | |
| Scénarios contributeurs | Mesures de gestion des risques | |
| Expositions générales.Procéd en continuavec une collection d'échantillons(systèmes fer- més)PROC1PROC2 | é Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. | |
| Expositions générales. Utiliser dans des procédés par lots confinésavec une collection d'échantillons PROC3 | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. | |
| Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4 | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. | |
| Procédés par lot à tempéra- tures élevées(systèmes fer- | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. | |

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| ()====== | |
|---|---|
| més)PROC3 | |
| Transferts de matière en vracE- tablissement spécialisé- PROC8b | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5 | assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). |
| ManuelTransfert / déversement à partir de conteneursPROC8a | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| Transferts par fûts/ lotsEtablis- sement spécialiséPROC8b | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pas-tillagePROC14 | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| Remplissage de fûts et de petits conditionnementsEtablissement spécialiséPROC9 | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| Stockage de produit en vrac(systèmes fermés)PROC2 | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| Activités de laboratoirePROC15 | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |

| Section 2.2 | Contrôle de l'exposition de l'environr | nement |
|---|--|---------------------|
| La substance est l'unique stru | ucture | |
| Facilement biodégradable. | | |
| Quantités utilisées | | |
| Part du tonnage européen uti | lisée dans la région: | 0,1 |
| Quantités régionales d'utilisat | tion (tonnes/année): | 5,3E+03 |
| Part du tonnage régional utilis | sée localement: | 1 |
| Tonnage annuel du site (tonn | nes/an): | 5,3E+03 |
| Tonnage quotidien maximal of | | 2,3E+04 |
| Fréquence et durée d'utilisa | | |
| Rejet continu. | | |
| Jours d'émission (jours/année): | | 225 |
| Facteurs environnementau | x non influencés par la gestion des ris | ques |
| Facteur de dilution de l'eau d | ouce locale: | 10 |
| Facteur de dilution de l'eau d | e mer locale: | 100 |
| Autres conditions opération | nnelles influant sur l'exposition de l'en | vironnement |
| | s des procédés (rejet initial avant appli- | 0,006 |
| cation des mesures de gestion | | 05.00 |
| • | usées issus des procédés (rejet initial | 0E+00 |
| avant application des mesure | | 05.00 |
| Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant | | 0E+00 |
| | nniques au niveau des procédés (à la s | ource) pour éviter |
| les rejets | | T |
| | liffèrent selon les sites, on se fondera sur | |
| des estimations issues de pro | | |
| Conditions et mesures tech | nniques sur le site visant à réduire ou l | imiter les déverse- |

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| manta las Émissions dons llair et las reiste dons la cal | |
|--|-------------------|
| ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols. | 1 |
| Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des | |
| | |
| eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. | |
| En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de | |
| procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. | 0 |
| Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli- | 0 |
| mination de (%): | |
| Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) | 87,3 |
| pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): | |
| En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de | 0 |
| procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. | |
| Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis | le site |
| Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. | |
| La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. | |
| Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa | les |
| Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station | 87,3 |
| d'épuration des eaux usées publique (%) | |
| Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application | 87,3 |
| des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station | |
| d'épuration publique) (%) : | |
| Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets | 5,7E+06 |
| après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): | |
| Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique | 2.000 |
| (m3/jour): | |
| Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets | en vue de leur |
| élimination | |
| Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réc | rlementations lo- |

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

| SECTION 3 | ESTIMATION DE L'EXPOSITION | |
|-------------------------------|--|--|
| Section 3.1 - Santé | | |
| | til d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen ologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour | |
| estimer les expositions en mi | lieu de travail. | |

| Section 3.2 - Environnement | |
|-----------------------------|--|
| modèle- ECETOC TRA utilisé. | |

| SECTION 4 | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé | |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

| 30000000477 | | | |
|---|--|--|--|
| SECTION 1 | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION | | |
| Titre | Applications en couches- Industriel | | |
| Descripteur d'utilisation | Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4 | | |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes. | | |

| SECTION 2 | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES | | |
|--|---|--|--|
| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition du travailleur | | |
| Caractéristique du produit | | | |
| Forme physique du produit | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP. | | |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)., | | |
| Fréquence et durée d'utilisa | tion | | |
| Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). | | | |
| | nelles affectant l'exposition | | |
| ment). On admet qu'un bon niveau d | font à température ambiante (à moins que spécifié autre- e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié | | |
| Scénarios contributeurs | Mesures de gestion des risques | | |
| Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillons- PROC1PROC2 | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. | | |
| Formation d'une couche - séchage rapide, durcisse- ment et autres technolo- giesPROC2 | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. | | |

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3 | Aucune autre mesure spécifique n'a été | é identifiée. | | |
|--|---|--------------------|--|--|
| Formation de film - séchage à l'airPROC4 | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. | | | |
| Préparation de matière pour applicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5 | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. | | | |
| Pulvérisation (automa- tique/par robotique)PROC7 | Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. | | | |
| PulvérisationManuelPROC7 Effectuer dans une cabine ventilée extraction d'air. , ou: Porter un appareil respiratoire conf de Type A/P2 ou mieux. | | | | |
| Transferts de matière- PROC8aPROC8b | Aucune autre mesure spécifique n'a été | é identifiée. | | |
| Application au rouleau, à la spatule, par écoulement-PROC10 | Aucune autre mesure spécifique n'a été | é identifiée. | | |
| Trempage, immersion et coulagePROC13 | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. | | | |
| Activités de laboratoire- PROC15 | Aucune autre mesure spécifique n'a été | é identifiée. | | |
| Section 2.2 | Contrôle de l'exposition de l'environn | ement | | |
| La substance est l'unique structure | | | | |
| Facilement biodégradable. | | | | |
| Quantités utilisées | | | | |
| Part du tonnage européen utili | sée dans la région: | 1 | | |
| Quantités régionales d'utilisati | on (tonnes/année): | 5,3E+04 | | |
| Part du tonnage régional utilisée localement: | | 0,25 | | |
| Tonnage annuel du site (tonne | Tonnage annuel du site (tonnes/an): | | | |
| Tonnage quotidien maximal du | u site (kg/jour): | 4,4E+04 | | |
| Fréquence et durée d'utilisa | tion | | | |
| Rejet continu. | | | | |
| Jours d'émission (jours/année | | 300 | | |
| | non influencés par la gestion des risc | • | | |
| Facteur de dilution de l'eau do | 10 | | | |
| Facteur de dilution de l'eau de | 100 | | | |
| - | nelles influant sur l'exposition de l'env | | | |
| Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): 0,02 | | | | |
| Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 0E+00 | | | | |
| avant application des mesures de gestion des risques): | | | | |
| Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0E+00 | | | | |
| Conditions et mesures techn les rejets | niques au niveau des procédés (à la so | ource) pour éviter | | |
| - | fèrent selon les sites, on se fondera sur | | | |
| | • | | | |

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| des estimations issues de procédés conventionnels. | 1 1 1 |
|---|----------------------|
| Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li | miter les déverse- |
| ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. | |
| danger pour l'environnement causé par les sols. | |
| Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des | |
| eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. | |
| En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de | |
| procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. | |
| Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): | 98 |
| Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): | 87,3 |
| En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de | 0 |
| procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. | |
| Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis | le site |
| Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. | |
| La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. | |
| | |
| Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa | les |
| Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station | 87,3 |
| d'épuration des eaux usées publique (%) | |
| Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application | 87,3 |
| des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station | |
| d'épuration publique) (%) : | |
| Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets | 4,2E+06 |
| après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): | |
| Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique | 2.000 |
| (m3/jour): | |
| Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets | en vue de leur |
| élimination | |
| Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré | glementations lo- |
| cales et/ou nationales. | |
| Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch | |
| | alamantationa la |
| Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré | gierrieritations io- |

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

| Section 3.2 - Environnement | |
|-----------------------------|--|
| modèle- ECETOC TRA utilisé. | |

| SECTION 4 | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU | |
|-----------|---|--|
|-----------|---|--|

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| 30000000478 | |
|---|--|
| SECTION 1 | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION |
| Titre | Applications en couches- Activités professionnelles |
| Descripteur d'utilisation | Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 15, PROC 19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1 |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes. |

| SECTION 2 | | IONS OPERATIONNELLES D'U ES DE GESTION DES RISQUES | |
|---|-------------|--|------------------------|
| Section 2.1 | Contrôle | e de l'exposition du travailleur | |
| Caractéristique du produit | | | |
| Forme physique du produit | Liquide, | pression de la vapeur < 0,5 kPa | à STP. |
| Concentration de la Subs- | Couvre u | ıne utilisation de la substance/du | produit pouvant |
| tance dans le Mé- lange/l'Article | | u'à 100 % (sauf indication contra | |
| Fréquence et durée d'utilis | ation | | |
| Couvre les expositions quotic spécifié autrement). | • | · | |
| Autres conditions opératio | nnelles af | fectant l'exposition | |
| ment). On admet qu'un bon niveau o Couvre le pourcentage de la | de base d'h | npérature ambiante (à moins que nygiène au travail est mis-en-oeu dans le produit jusqu'à 100 % (à | ıvre. |
| autrement). | | | |
| Scénarios contributeurs | Mesures | de gestion des risques | |
| Remplissage/préparation de l'équi- pement à partir des fûts ou des con- teneurs.PROC2 | | Aucune autre mesure spécifiqu | ue n'a été identifiée. |
| Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des systèmes confinésPROC1PROC2 | | Aucune autre mesure spécifique | ue n'a été identifiée. |
| Préparation de matière pour | applica- | Aucune autre mesure spécifique | ue n'a été identifiée. |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| tionPROC3PROC5 | | |
|---|---|------------------------|
| Formation de film - séchage à l'air- PROC4 | Aucune autre mesure spécifique | ue n'a été identifiée. |
| Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsPROC8aPROC8b | Aucune autre mesure spécifique | ue n'a été identifiée. |
| Application au rouleau, à la spatule, par écoulementPROC10 | Aucune autre mesure spécifique | ue n'a été identifiée. |
| PulvérisationManuelIntérieurPROC11 | Effectuer dans une cabine ven avec extraction d'air. | tilée ou une enceinte |
| PulvérisationManuelExtérieurPROC11 | Porter un appareil respiratoire filtre de Type A/P2 ou mieux. | conforme à EN140 ave |
| Trempage, immersion et coulagePROC13 | Aucune autre mesure spécifique | ue n'a été identifiée. |
| Activités de laboratoirePROC15 | Aucune autre mesure spécifique | ue n'a été identifiée. |
| Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsPROC19 | Porter des gants adaptés répo | ndant à la norme EN37 |
| | e de l'exposition de l'environne | ement |
| La substance est l'unique structure | • | |
| Facilement biodégradable. | | |
| Quantités utilisées | | |
| Part du tonnage européen utilisée dans | s la région: | 0,1 |
| Quantités régionales d'utilisation (tonne | | 5,3E+03 |
| Part du tonnage régional utilisée locale | | 0,0005 |
| Tonnage annuel du site (tonnes/an): | | 2,7 |
| Tonnage quotidien maximal du site (kg | /iour): | 7,3 |
| Fréquence et durée d'utilisation | ,,,- | 1 1,0 |
| Rejet continu. | | |
| Jours d'émission (jours/année): | | 365 |
| Facteurs environnementaux non infl | uencés par la gestion des risq | |
| Facteur de dilution de l'eau douce local | | 10 |
| Facteur de dilution de l'eau de mer loca | | 100 |
| | | |
| Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): 0,98 | | |
| cation des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 1,00E-02 | | |
| avant application des mesures de gestion des risques): | | |
| Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-02 | | |
| Conditions et mesures techniques a les rejets | u niveau des procédés (à la sc | ource) pour éviter |
| En raisons de pratiques qui diffèrent se | elon les sites, on se fondera sur | |
| des estimations issues de procédés co | | |
| Conditions et mesures techniques s ments, les émissions dans l'air et les | ur le site visant à réduire ou li | miter les déverse- |
| danger pour l'environnement causé par | | |
| Eviter les déversements de substance | | |
| eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. | | |
| En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de | | |
| ato at rejet vere and station a epun | and it passinguo, it out illustic de | 1 |

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. | |
|--|---------------------------------|
| Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli- | 0 |
| mination de (%): | |
| Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) | 87,3 |
| pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): | |
| En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de | 0 |
| procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. | |
| Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis | le site |
| Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. | |
| La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. | |
| | |
| Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa | les |
| Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station | |
| Lillilliation estimee de la substance des éaux usées via une station | 87,3 |
| d'épuration des eaux usées publique (%) | 87,3 |
| | 87,3 87,3 |
| d'épuration des eaux usées publique (%) | , |
| d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application | , |
| d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station | , |
| d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): | 2.000 |
| d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique | 2.000 |
| d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): | 2.000 |
| d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets | 87,3 2.000 en vue de leur |

| cales et/ou nationales. | | | |
|-------------------------|--|--|--|
| | | | |
| | | | |

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

| Section 3.2 - Environnement | |
|-----------------------------|--|
| modèle- ECETOC TRA utilisé. | |

| SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION | | | | |
|---|---|--|--|--|
| Section 4.1 - Santé | | | | |
| | ont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans | | | |

effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| 30000000479 | |
|---|---|
| SECTION 1 | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION |
| Titre | utilisation de produits de netoyage- Industriel |
| Descripteur d'utilisation | Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.4a.v1 |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement. |

| SECTION 2 | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET |
|-------------------------------------|---|
| | MESURES DE GESTION DES RISQUES |
| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition du travailleur |
| Caractéristique du produit | |
| Forme physique du produit | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP. |
| Concentration de la Subs- | Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant |
| tance dans le Mé- | aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)., |
| lange/l'Article | |
| Fréquence et durée d'utilisa | tion |
| Couvre les expositions quotidi | ennes jusqu'à 8 heures (à moins que |
| spécifié autrement). | |
| Autres conditions opération | nelles affectant l'exposition |
| On admet que les activités se | font à température ambiante (à moins que spécifié autre- |
| ment). | |
| On admet qu'un bon niveau de | e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. |
| Scénarios contributeurs | Mesures de gestion des risques |
| Transferts de matière en vracPROC8a | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| Utiliser dans des systèmes | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| confinésProcédé automa- | |
| tique en systèmes (semi) | |
| fermés.PROC1PROC2 | |
| Transferts par fûts/ | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| lotsPROC3 | |
| Remplissage/préparation de | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| l'équipement à partir des fûts | |
| ou des conte- | |

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| par lots confinés Traitement par chauffage PROC4 Dégraissage de petits objets dans une station de net- | Aucune autre mesure spécifique n'a été Aucune autre mesure spécifique n'a été | identifiée. | | |
|---|--|---|--|--|
| Utiliser dans des procédés par lots confinésTraitement par chauffagePROC4 Dégraissage de petits objets dans une station de net- | | identifiée. | | |
| par lots confinés Traitement par chauffage PROC4 Dégraissage de petits objets dans une station de net- | | identifiee. | | |
| par chauffagePROC4 Dégraissage de petits objets dans une station de net- | Aucune autre mesure spécifique n'a été | | | |
| Dégraissage de petits objets dans une station de net- | Aucune autre mesure spécifique n'a été | | | |
| dans une station de net- | Aucune autre mesure specifique na été | Auguna autra masura spácifiqua n'a átá identifián | | |
| | Aucune autre mesure specifique n'a ete identifiee. | | | |
| toyagePROC13 | | | | |
| | Aucune autre mesure spécifique n'a été | identifiée | | |
| à basse-pressionPROC10 | , racarro adiro mocaro opconiquo ma ete | ido: idiioo: | | |
| | assurer un niveau suffisant de ventilation | n générale (pas | | |
| | moins de de 3 à 5. changements d'air pa | | | |
| | éviter les activités avec une exposition d | | | |
| | Porter des gants adaptés répondant à la | norme EN374. | | |
| | | | | |
| | Aucune autre mesure spécifique n'a été | identifiée. | | |
| pulvérisationManuelPROC10 | | | | |
| - | Contrôle de l'exposition de l'environne | ment | | |
| La substance est l'unique struct | ture | | | |
| Facilement biodégradable. | | | | |
| Quantités utilisées | | | | |
| Part du tonnage européen utilis | | 1 | | |
| Quantités régionales d'utilisation | | 8.415 | | |
| Part du tonnage régional utilisé | | 0,0005 | | |
| Tonnage annuel du site (tonnes | | 4,2 | | |
| Tonnage quotidien maximal du | 210 | | | |
| Fréquence et durée d'utilisati | on | | | |
| Rejet continu. | | | | |
| Jours d'émission (jours/année): 20 | | | | |
| | non influencés par la gestion des risqu | | | |
| Facteur de dilution de l'eau dou | 10 | | | |
| | Facteur de dilution de l'eau de mer locale: | | | |
| | elles influant sur l'exposition de l'env | | | |
| Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli- 3,0E-01 | | | | |
| cation des mesures de gestion | | | | |
| Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 1,0E-04 | | | | |
| avant application des mesures | | 0F 00 | | |
| | des procédés (rejet initial avant | 0E+00 | | |
| | iques au niveau des procédés (à la so | urce) pour eviter | | |
| les rejets | èvent calcular citae, an actandara cur | | | |
| des estimations issues de proce | èrent selon les sites, on se fondera sur | | | |
| | iques conventionnels. iques sur le site visant à réduire ou lin | nitar las dávarsa- | | |
| ments, les émissions dans l'a | | iliter les deverse- | | |
| danger pour l'environnement ca | • | | | |
| | estance non diluée dans le réseau des | | | |
| eaux usées du site ou les récup | | | | |
| En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de | | | | |
| procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. | | | | |
| | atteindre une efficacité typique d'éli- | 0 | | |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| mination de (%): | |
|---|-------------------|
| Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) | 87,3 |
| pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): | |
| En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de | 0 |
| procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. | |
| Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis | le site |
| Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. | |
| La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. | |
| , , , , , , , , , , , , , , , , , , , | |
| Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa | les |
| Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station | 87,3 |
| d'épuration des eaux usées publique (%) | |
| Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application | 87,3 |
| des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station | , |
| d'épuration publique) (%) : | |
| Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets | 4,4E+05 |
| après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): | , |
| Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique | 2.000 |
| (m3/jour): | |
| Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets | en vue de leur |
| élimination | |
| Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég | glementations lo- |
| cales et/ou nationales. | • |
| | |
| Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche | ets |
| Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré- | glementations lo- |

| cales et/ou nationales. | | |
|-------------------------|--|--|
| Cales er/ou hanonales | | |
| | | |

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-

| SECTION 3 | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |
|-----------|----------------------------|
| | |

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

| SECTION 4 | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé | |

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| cochano a exposition Tra | 2 - 2 |
|---|---|
| 30000000480 | |
| SECTION 1 | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION |
| Titre | utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles |
| Descripteur d'utilisation | Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4b.v1 |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel). |

| SECTION 2 | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES | | | |
|--|--|---|-----------------------|--|
| Section 2.1 | Contrôl | e de l'exposition du travailleur | | |
| Caractéristique du produit | | | | |
| Forme physique du produit | Liquide, | pression de la vapeur < 0,5 kPa | à STP. | |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | | Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)., | | |
| Fréquence et durée d'utilisa | ation | | | |
| Couvre les expositions quotic spécifié autrement). | , | | | |
| Autres conditions opération | | | | |
| ment). | | mpérature ambiante (à moins que hygiène au travail est mis-en-oeu | • | |
| Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques | | | | |
| Remplissage/préparation de pement à partir des fûts ou de teneurs. Etablissement spécial PROC3PROC8b | l'équi- es con- | Aucune autre mesure spécifique | e n'a été identifiée. | |
| Utiliser dans des systèmes conésProcédé automatique en tèmes (semi) fermés.PROC1 | sys- | Aucune autre mesure spécifique | e n'a été identifiée. | |
| Procédé Semi Automatique (par ex.: Application semi automatique des produits pour les soins et la mainte- nance des sols)PROC4 | | Aucune autre mesure spécifique | e n'a été identifiée. | |

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| Remplissage/préparation de l' | | S'assurer que l'opération est ef | fectuée à l'extérieur. |
|---|----------|---|----------------------------|
| pement à partir des fûts ou de | | | |
| teneurs.Etablissement non sp séExtérieurPROC8a | eciali- | | |
| ManuelNettoyageSurfacesTre immersion et coulagePROC13 | | Aucune autre mesure spécifiqu | e n'a été identifiée. |
| Nettoyage avec des laveurs à pressionPROC10 | | Aucune autre mesure spécifiqu | e n'a été identifiée. |
| Nettoyage avec des laveurs à | haute | Assurer un bon niveau de venti | lation générale ou contrô- |
| pressionIntérieurPROC11 | | lée (renouvellement d'air de 5 à | |
| · | | Porter des gants adaptés répor | |
| | | | |
| Nettoyage avec des laveurs à | haute | Limiter la teneur de la substanc | e dans le produit à 25%. |
| pressionExtérieurPROC11 | | , ou: | |
| | | éviter les activités avec une exp | position de plus de 4 |
| | | heures. | t (. / .) II / ! |
| | | S'assurer que l'opération est ef | |
| | | Porter des gants adaptés répor | ndant a la norme EN3/4. |
| Application manuelle ad hoc p | ar | Aucune autre mesure spécifiqu | e n'a été identifiée. |
| pulvérisateurs à gachette, trer | | | |
| etc.Laminage, BrossagePRO | C10 | | |
| Nettoyage des dispositifs méd | li- | Aucune autre mesure spécifiqu | e n'a été identifiée. |
| cauxPROC4 | | | |
| Section 2.2 | Contrôl | e de l'exposition de l'environn | ement |
| La substance est l'unique stru | cture | | |
| Facilement biodégradable. | | | |
| Quantités utilisées | | | |
| Part du tonnage européen util | | | 0,1 |
| Quantités régionales d'utilisation (tonne | | | 842 |
| Part du tonnage régional utilis | | ement: | 0,005 |
| Tonnage annuel du site (tonnes/an): | | (i) | 4,2 |
| Tonnage quotidien maximal d | | J/Jour): | 11,5 |
| Fréquence et durée d'utilisa | tion | | |
| Rejet continu. | ١. | | 205 |
| Jours d'émission (jours/année | | luonośa nau la maetian das vian | 365 |
| | | luencés par la gestion des risq | - |
| Facteur de dilution de l'eau douce locale | | | 10 |
| Facteur de dilution de l'eau de | | ਕਾਦ. nfluant sur l'exposition de l'env | 100 |
| Part des rejets dans l'air issus | | | 0,02 |
| cation des mesures de gestion | | | 0,02 |
| Part des rejets dans les eaux | | | 1,00E-06 |
| avant application des mesures | | . , . | 1,502 00 |
| Part des rejets dans le sol issi | | | 0E+00 |
| | | u niveau des procédés (à la so | |
| les rejets | | , | ,, |
| | | elon les sites, on se fondera sur | |
| des estimations issues de pro | | | |
| Conditions et mesures tech | niques s | ur le site visant à réduire ou li | miter les déverse- |
| | | | |

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. | |
|--|-------------------|
| danger pour l'environnement causé par les sols. | |
| Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des | |
| eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. | |
| En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de | |
| procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. | |
| Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli- | 0 |
| mination de (%): | |
| Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) | 87,3 |
| pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): | |
| En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de | 0 |
| procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. | |
| Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis | le site |
| Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. | |
| La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. | |
| | |
| Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa | les |
| Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station | 87,3 |
| d'épuration des eaux usées publique (%) | |
| Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application | 87,3 |
| des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station | , |
| d'épuration publique) (%) : | |
| Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets | 187 |
| après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): | |
| Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique | 2.000 |
| (m3/jour): | |
| Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets | en vue de leur |
| élimination | |
| Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég | glementations lo- |

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

| SECTION 3 | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |
|-------------------------------|--|
| Section 3.1 - Santé | |
| • | til d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen ologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour |
| estimer les expositions en mi | lieu de travail. |

| Section 3.2 - Environnement | |
|-----------------------------|--|
| modèle- ECETOC TRA utilisé. | |

| SECTION 4 | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé | |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| 30000000483 | | |
|--|--|--|
| SECTION 1 | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION | |
| Titre | Utilisation de produits chimiques agricoles- Activités professionnelles | |
| Descripteur d'utilisation | Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 11, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d | |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Utilisation de ressources agrochimiques pour vaporisation manuelle ou mécanique, fumage et enfumage; y compris nettoyage des appareils et élimination des déchets. | |

| SECTION 2 | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES | |
|--|--|--|
| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition du travailleur | |
| Caractéristique du produit | • | |
| Forme physique du produit | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP. | |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Limiter la teneur de la substance dans le mélange à 50 %., | |
| Fréquence et durée d'utilisa | | |
| spécifié autrement). | liennes jusqu'à 8 heures (à moins que | |
| Autres conditions opération | nnelles affectant l'exposition | |
| ment). On admet qu'un bon niveau o | de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Mesures de gestion des risques | |
| Expositions générales (systèmes fermés)PROC1 | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. | |
| Transfert / déversement à partir de conteneursEtablissement spécialiséPROC8b | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. | |
| Opérations de mélange (systèmes ou- | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. | |
| verts)ExtérieurPROC4 | | |
| Pulvérisation/production manuelle de brouillardExté- rieurPROC11 | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. | |

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| Application manuelle ad | Aucune autre mesure spécifique n'a été | identifiee. |
|---|---|--|
| hoc par pulvérisateurs à | | |
| gachette, trempé, | | |
| etc.PROC13 | Accourage active measure and aitigue pla 444 | i al a métifi é a |
| Nettoyage et maintenance | Aucune autre mesure spécifique n'a été | identillee. |
| de l'équipementPROC8a Elimination des déchetsEx- | Classurar que l'apération est effectuée à | l'ovtóriour. |
| térieurPROC8a | S'assurer que l'opération est effectuée à | rexterieur. |
| Stockage.ExtérieurPROC2 | Aucune autre mesure spécifique n'a été | identifiée |
| Stockage.Exterieur NOC2 | Aucune autre mesure specifique na été | identifiee. |
| Section 2.2 | Contrôle de l'exposition de l'environn | ement |
| La substance est l'unique stru | ucture | |
| Facilement biodégradable. | | |
| Quantités utilisées | | <u>-</u> |
| Part du tonnage européen uti | lisée dans la région: | 0,1 |
| Quantités régionales d'utilisat | | 66 |
| Part du tonnage régional utilis | | 1 |
| Tonnage annuel du site (tonn | | 66 |
| Tonnage quotidien maximal o | | 180 |
| Fréquence et durée d'utilisa | | <u>, </u> |
| Rejet continu. | - | |
| Jours d'émission (jours/année | e): | 365 |
| | Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques | |
| Facteur de dilution de l'eau de | | 10 |
| Facteur de dilution de l'eau de | e mer locale: | 100 |
| Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'enviro | | /ironnement |
| | s des procédés (rejet initial avant appli- | 1 |
| cation des mesures de gestio | | |
| Part des rejets dans les eaux | usées issus des procédés (rejet initial | 0E+00 |
| avant application des mesure | avant application des mesures de gestion des risques): | |
| Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0E+00 | | |
| Conditions et mesures tech | nniques au niveau des procédés (à la so | ource) pour éviter |
| les rejets | | |
| | iffèrent selon les sites, on se fondera sur | |
| des estimations issues de pro | | |
| | nniques sur le site visant à réduire ou li | miter les déverse- |
| - | l'air et les rejets dans le sol. | |
| danger pour l'environnement | | |
| | ubstance non diluée dans le réseau des | |
| eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. | | |
| En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de | | |
| procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. | | <u> </u> |
| Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli- | | 0 |
| mination de (%): | | 07.0 |
| Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 87,3 | | 87,3 |
| | pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): | |
| En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. | | U |
| • | | lo sito |
| | s visant à éviter/limiter les rejets depuis | וכ אונד |
| ine pas epandie les bodes inc | dustrielles sur les sols naturels. | |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. | | |
|--|-------|--|
| Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales | | |
| Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station | 87,3 | |
| d'épuration des eaux usées publique (%) | | |
| Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application | 87,3 | |
| des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station | | |
| d'épuration publique) (%) : | | |
| Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets | 104 | |
| après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): | | |
| Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique | 2.000 | |
| (m3/jour): | | |
| | | |

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

| SECTION 4 | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU |
|-----------|---|
| | SCÉNARIO D'EXPOSITION |

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des techno-

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

logies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| 30000001049 | |
|---|---|
| SECTION 1 | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION |
| Titre | Applications en couches - consommateur |
| Descripteur d'utilisation | Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC9a, PC18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1 |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau,vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement. |

| SECTION 2 | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES | | |
|--|--|------------------------|--|
| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition du consommateur | | |
| Caractéristique du produit | Caractéristique du produit | | |
| Forme physique du produit | Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa | | |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 45 % | | |
| Quantités utilisées | | | |
| | e les quantités allant jusqu'à (en g) : | 1.000 | |
| Fréquence et durée d'utilisa | ation | | |
| Exposition (nombre d'heures/ | 'évenement): | 2,2 | |
| couvre d'utilisations allant jus | | 1 | |
| | Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition | | |
| Couvre l'utilisation à température ambiante. | | | |
| Couvre l'utilisation dans une p | Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3 | | |
| Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation. | | | |
| Catégories de produits | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES | | |
| Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides | couvre des utilisations pouvant aller jus | squ'à 1 jours/an | |
| | éviter toute utilisation lors d'une concer plus de 10 % | · | |
| | par application, éviter les quantités utili rieures à 1.000 g | sées de produits supé- | |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| | Par application, éviter les durées d'utilisation supérieures à 2,2 heures/événement |
|----------------------------|---|
| | éviter toute utilisation dans des espaces avecles portes fer- mées. |
| | éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées. |
| Encres et toners Encres et | Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 45 % |
| toner | |
| | A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 40 g |
| | Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,5 heures/événement |
| | Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation |
| | couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an |

| Section 2.2 | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
|--|--|---------------------|
| La substance est l'unique str | ructure | |
| Facilement biodégradable. | | |
| Quantités utilisées | | |
| Part du tonnage européen ut | tilisée dans la région: | 0,1 |
| Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): | | 528 |
| Part du tonnage régional utilisée localement: | | 0,0005 |
| Tonnage annuel du site (ton | nes/an): | 0,264 |
| Tonnage quotidien maximal | du site (kg/jour): | 0,723 |
| Fréquence et durée d'utilis | ation | |
| Rejet continu. | | |
| Jours d'émission (jours/anné | e): | 365 |
| Facteurs environnementau | x non influencés par la gestion des risq | ues |
| Facteur de dilution de l'eau o | louce locale: | 10 |
| Facteur de dilution de l'eau d | de mer locale: | 100 |
| Autres conditions opération | nnelles influant sur l'exposition de l'env | rironnement |
| Part des rejets dans l'air issu | s des procédés (rejet initial avant appli- | 0,99 |
| cation des mesures de gesti- | | |
| Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial | | 0,01 |
| avant application des mesures de gestion des risques): | | |
| Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant | | 0,005 |
| | atives aux stations d'épuration municipa | les |
| | ostance des eaux usées via une station | 87,3 |
| d'épuration des eaux usées | | |
| Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application | | 87,3 |
| des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station | | |
| d'épuration publique) (%): | | |
| Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique | | 2.000 |
| (m3/jour): | description of advance by 17 by | |
| | atives au traitement externe des déchets | en vue de leur |
| élimination | ation des déalests en tourent constitution (| -l |
| i raitement externe et elimina | ation des déchets en tenant compte des rég | gierrientations 10- |

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

cales et/ou nationales.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

| SECTION 4 | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU |
|-----------|---|
| | SCÉNARIO D'EXPOSITION |

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| 30000001050 | | |
|---|---|--|
| SECTION 1 | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION | |
| Titre | utilisation de produits de netoyage - consommateur | |
| Descripteur d'utilisation | Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC35 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1 | |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Comprend l'exposition générale des consommateurs en de- hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi- vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air. | |

| SECTION 2 | CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU | | |
|---|--|------------------------|--|
| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition du consom | mateur | |
| Caractéristique du produit | | | |
| Forme physique du produit | Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa | | |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 10 % | | |
| Quantités utilisées | | | |
| | e les quantités allant jusqu'à (en g): | 16 | |
| Fréquence et durée d'utilisa | | | |
| Couvre les utilisations allant j | usqu'à (jours/an) : | 365 | |
| couvre d'utilisations allant jus | | 3 | |
| Exposition (nombre d'heures/évenement): | | 1 | |
| Autres conditions opération | Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition | | |
| Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 15 m3 | | | |
| Couvre l'utilisation à température ambiante. | | | |
| Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation. | | | |
| Catégories de produits | CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU | | |
| Produits de lavage et de | aucunes mesures spécifiques de gesti | on des risques sur les | |
| nettoyage (y compris pro- | conditions d'exploitation constatées. | | |
| duits à base de solvants) | | | |
| nettoyant liquide (nettoyant | | | |
| tout usage, nettoyant sani- | | | |
| taire, nettoyant sol, net- | | | |
| toyant verrerie, nettoyant | | | |
| tapis, nettoyant métaux) | | | |
| sprays de nettoyage (net- | | | |

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

toyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)

| La substance est l'unique stru | | ement |
|--|---|-------------|
| | cture | |
| Facilement biodégradable. | | |
| Quantités utilisées | | |
| Part du tonnage européen util | isée dans la région: | 0,1 |
| Quantités régionales d'utilisat | ion (tonnes/année): | 16,8 |
| Part du tonnage régional utilis | ée localement: | 0,0005 |
| Tonnage annuel du site (tonn | es/an): | 8,4E-03 |
| Tonnage quotidien maximal d | u site (kg/jour): | 2,3E-02 |
| Fréquence et durée d'utilisa | tion | |
| Rejet continu. | | |
| Jours d'émission (jours/année | a): | 365 |
| Facteurs environnementaux | non influencés par la gestion des risq | ues |
| Facteur de dilution de l'eau de | ouce locale: | 10 |
| Facteur de dilution de l'eau de | e mer locale: | 100 |
| Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement | | rironnement |
| | des procédés (rejet initial avant appli- | 0,95 |
| cation des mesures de gestio | | |
| | usées issus des procédés (rejet initial | 0,025 |
| avant application des mesure | | |
| | us des procédés (rejet initial avant | 0,025 |
| Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipal | | les |
| | stance des eaux usées via une station | 87,3 |
| d'épuration des eaux usées p | | |
| | n dans les eaux usées après application | 87,3 |
| | isques sur site et hors site (station | |
| d'épuration publique) (%) : | | |
| Tonnage maximal autorisé su après un traitement complet d | r le site (MSafe) établi à partir des rejets les eaux usées (kg/jour): | 104 |
| Capacité de traitement présur (m3/jour): | née de la station d'épuration publique | 2.000 |

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| 30000001051 | |
|--|--|
| SECTION 1 | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION |
| Titre | Utilisation de produits chimiques agricoles - consommateur |
| Descripteur d'utilisation | Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC27 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Comprend l'application utilisateur de aux produits chimiques agricoles sous forme liquide ou solide. |

| SECTION 2 | CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU | |
|---|--|--------|
| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition du consom | mateur |
| Caractéristique du produit | | |
| Forme physique du produit | Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa | |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | | |
| Quantités utilisées | | |
| pour chaque utilisation, couvi | re les quantités allant jusqu'à (en g) : | 137 |
| Fréquence et durée d'utilisation | | |
| couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) : | | 1 |
| Couvre les utilisations allant j | usqu'à (jours/an) : | 365 |
| Exposition (nombre d'heures/ | /évenement): | 0,1 |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition | | |
| Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3 | | |
| Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation. | | |
| Couvre l'utilisation à température ambiante. | | |
| Catégories de produits | tégories de produits CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES | |
| Produits phytopharmaceutiques Sprays | aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées. | |

| Section 2.2 | Contrôle de l'exposition de l' | 'environnement |
|---|--------------------------------|----------------|
| La substance est l'unique structure | | |
| Facilement biodégradable. | | |
| Quantités utilisées | | |
| Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1 | | 0,1 |
| Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 66 | | 66 |
| Part du tonnage régional utilisée localement: 1 | | 1 |

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

| | • |
|---|------------|
| Tonnage annuel du site (tonnes/an): | 66 |
| Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): | 180 |
| Fréquence et durée d'utilisation | |
| Rejet continu. | |
| Jours d'émission (jours/année): | 365 |
| Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq | ues |
| Facteur de dilution de l'eau douce locale: | 10 |
| Facteur de dilution de l'eau de mer locale: | 100 |
| Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env | ironnement |
| Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli- | 1 |
| cation des mesures de gestion des risques): | |
| Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial | 0E+00 |
| avant application des mesures de gestion des risques): | |
| Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant | 0E+00 |
| Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa | les |
| Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station | 87,3 |
| d'épuration des eaux usées publique (%) | |
| Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application | 87,3 |
| des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station | |
| d'épuration publique) (%) : | |
| Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets | 110 |
| après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): | |
| Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique | 2.000 |
| (m3/jour): | |
| | |

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

| SECTION 3 | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |
|-------------------------------|---|
| Section 3.1 - Santé | |
| nour calcular les expositions | du consommatour, on a utilisé l'outil ECETOC TRA sauf indi- |

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire.

| Section 3.2 - Environnement | |
|-----------------------------|--|
| modèle- ECETOC TRA utilisé. | |

| SECTION 4 | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|--|--|
| Section 4.1 - Santé | |
| Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans | |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.4 17.02.2025 800001004875 Date d'impression 24.02.2025

effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.